

**DÉCLARATION SUR L'ÉLIMINATION DES DÉCÈS ÉVITABLES
D'ENFANTS ET DE MÈRES EN AFRIQUE**

Doc. Assembly/AU/18(XXIII)Add.3

NOUS, chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, réunis en notre vingt-troisième session ordinaire à Malabo (Guinée Equatoriale) ;

RAPPELANT les conclusions de la réunion ministérielle sur « la Mobilisation des dirigeants africains pour la survie des enfants : une promesse renouvelée », qui s'est tenue en janvier 2013, à Addis-Abeba (Éthiopie) ;

NOTANT que l'appel lancé pour « Une promesse renouvelée pour la survie des enfants » découle de la Conférence « Appel à l'action pour la survie de l'enfant », organisée à Washington D.C., en juin 2012 ;

RAPPELANT que le Plan d'action de Maputo pour la mise en œuvre du Cadre d'orientation continental pour la promotion de la santé et des droits en matière de procréation et de sexualité vise à amener le continent vers l'objectif de l'accès universel aux services intégrés de santé en matière de procréation et de sexualité en Afrique d'ici à 2015 ;

NOTANT AVEC PREOCCUPATION que le Plan d'action de Maputo était un plan à court terme, basé sur neuf domaines d'activités critiques, à savoir : l'intégration des services de santé en matière de sexualité et de reproduction (SDSR) dans les soins de santé primaire (SSP), la réorientation de la planification familiale, la mise en place et la promotion des services en faveur des jeunes, l'avortement dans de mauvaises conditions d'hygiène, l'accouchement sans risque, la mobilisation des ressources, la sécurité des produits de santé, le suivi et l'évaluation. Il est nécessaire d'avoir un deuxième plan d'action ;

RAPPELANT le lancement de la Campagne de l'Union africaine pour l'Accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA), en mai 2009 ;

CONSCIENTS du fait que le continent africain supporte une part importante du fardeau mondial de la mortalité néonatale, infantile, et maternelle ;

RECONNAISSANT que la plupart des décès sont évitables et que certains pays africains ont réalisé l'OMD4 et que d'autres sont en voie de réaliser les OMD 4 et 5 ;

SOULIGNANT la nécessité d'un engagement renouvelé et d'efforts plus grands, en vue d'accélérer les progrès dans le domaine de la santé maternelle et infantile ;

CONVAINCUS que les décès maternels et infantiles évitables peuvent être sensiblement réduits grâce à des actions concertées.

Déclarons par la présente notre :

1. **ENGAGEMENT** à éliminer les décès infantiles et maternels évitables d'ici 2035, conformément au Cadre sur le développement durable post-2015 ; et, à cet égard, **NOUS FELICITONS** nos États membres, en

particulier ceux qui ont réalisé avec succès les OMD, pour les efforts exemplaires qu'ils ont accomplis et pour les engagements pris par leurs dirigeants en vue de réaliser cette tâche difficile ;

2. **DÉTERMINATION** à parvenir à l'accès universel à des services de santé maternelle, néonatale et infantile de qualité, grâce à l'élaboration et la mise en œuvre d'une feuille de route panafricaine sur la santé maternelle, néonatale et infantile, qui intègre le second cycle du nouveau Plan d'action de Maputo, et au renforcement de la mise en œuvre de la Campagne pour l'Accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA) ;
3. **PRISE EN COMPTE** de la nécessité de renforcer l'accès aux populations défavorisées, telles que les groupes durement touchés, ruraux et à faibles revenus ;
4. **CONVICTION** que nos priorités devraient être orientées vers des solutions à fort impact, en ce qui concerne les causes primaires de la mortalité infantile et maternelle ;
5. **DISPONIBILITÉ** à aller au-delà du secteur de la santé et à investir effectivement dans des programmes multisectoriels, tels que l'éducation des filles et des garçons, l'autonomisation des femmes et des hommes ; le changement climatique, l'eau et l'assainissement ;
6. **APPEL** à tous les pays, donateurs et parties prenantes, afin qu'ils consolident leurs efforts autour d'un objectif partagé et de mesures communes, en vue d'assurer une responsabilité commune et de garantir un financement ;
7. **DISPONIBILITÉ** à appuyer la mise au point et l'adoption d'une fiche panafricaine de santé maternelle, néonatale et infantile qui aiderait l'Union africaine à évaluer et à noter les progrès réalisés par les pays dans le domaine de la santé maternelle, néonatale et infantile.
8. **ENGAGEMENT** à élaborer et à mettre en œuvre des feuilles de route pilotées par les pays, qui intègrent les efforts en cours, en vue d'accélérer les progrès destinés à éliminer les décès évitables chez les enfants et les mères. À cet égard, nous **DEMANDONS** à la Commission, en collaboration avec les CER, d'assurer le suivi de la mise en œuvre des feuilles de routes nationales et de faire rapport, à la Conférence, sur les résultats obtenus.

2013

Declaration on Ending Preventable Child and Maternal Deaths in Africa Doc. Assembly/Au/18(Xxiii)Add.3

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/304>

Downloaded from African Union Common Repository